

Information et développement durable

Christian Brodhag¹

Réunion relative à la restructuration de l'ALMAE et au projet CMEDD
Casablanca, Vendredi 26 novembre 1999

1 - Information pour le développement durable

1.1 - Informations dans l'Agenda 21

Quel que soit le thème, l'information est toujours stratégique. Dans l'Agenda 21, un des textes fondateurs du développement durable, elle est jugée comme un élément essentiel permettant d'orienter les sociétés vers le développement durable. Dans le chapitre 40, consacré à l'information pour la prise de décisions, la vision donnée de cette information est très large : *« dans le cadre du développement durable, chacun est un utilisateur et un fournisseur d'informations, au sens large. Il faut entendre par-là des données, des renseignements, des expériences présentées de façon appropriée et des connaissances. Le besoin d'informations se fait sentir à tous les niveaux, du niveau national et international chez les principaux décideurs au niveau local et à celui de l'individu. Pour veiller à ce que les décisions soient de plus en plus fondées sur des informations correctes, il y a lieu d'appliquer les deux éléments ci-après du programme : a) Elimination du fossé qui existe en matière d'information ; b) Amélioration de l'accès à l'information. »*²

L'ordre du jour de la Commission du développement durable des Nations Unies de 2001 portera sur le thème *« informations devant être communiquées à des fins de prise de décisions, de participation et de coopération internationale »*. Cette commission chargée d'évaluer l'avancement des propositions de Rio sera donc en partie consacrée à l'évaluation de ce chapitre 40 et à l'élaboration de propositions.

La réflexion sur l'information n'est pas limitée au seul chapitre 40, elle imprègne l'ensemble du document. Dans les 22 premiers chapitres thématiques de l'Agenda 21, 185 articles citent le mot information. Nous les avons analysés en identifiant les acteurs sources d'informations, les cibles et les responsables de leur traitement. Les rédacteurs de ces chapitres conçoivent principalement une information, d'origines internationale et nationale, diffusée vers le bas avec une vision normative.

En revanche l'introduction de la section III *renforcement du rôle des principaux groupes* évoque la nécessité d'informer ceux qui forment les 9 catégories identifiées dans les chapitres 24 à 42 de l'Agenda 21 pour participer au développement durable : femmes, enfants et jeunes, autochtones, ONG, collectivités locales, syndicats, commerce et industrie, scientifiques et agriculteurs. Cette section définit un véritable droit à l'information lié à l'exercice de la démocratie.

Enfin dans le chapitre 40, dernier chapitre de l'Agenda 21, l'information pour la prise de décision qui commence par le paragraphe cité en ouverture de cet article, la vision donnée de l'information est différente. Il s'agit d'une vision où l'information nourrit un débat beaucoup plus complexe entre les parties concernées, chacun étant producteur, fournisseur et consommateur d'informations au sein de réseaux (échanges d'expérience, bonnes pratiques...).

¹ Directeur de Recherche, Ecole des Mines de Saint-Etienne, Agora 21, Tél : 33 (0)4 77 42 00 17, Fax : 33 (0)4 77 42 66 66, Mel : brodhag@emse.fr, <http://www.agora21.org>

² Action 21 § 40.1, nous utiliserons dans le texte le terme usuel d'Agenda 21 et non Action 21

En fait les références à l'information, dans l'Agenda 21, hésitent entre deux visions, l'une descendante ↓ (top down) pour les chapitres techniques et une approche ascendante et ouverte ↑ (bottom up) pour la section 3 et surtout le chapitre 40. Les échanges d'informations entre acteurs et la constitution de réseaux, qui pourrait former un dernier type de circulation de façon horizontale ↔, ne semblent apparaître qu'au chapitre 40.

On peut penser qu'Internet, dont la fulgurante progression est postérieure à Rio, et la connectivité est croissante même dans les pays du sud, va bouleverser les approches que nous avons hier de l'information. L'Assemblée générale de 1997 appelait d'ailleurs de ses vœux la mise au point d'« *outils peu onéreux de collecte et de diffusion de l'information à l'intention des décideurs à tous les niveaux, en renforçant les activités de collecte, de compilation et d'analyse des données.* »³

1.2 - Quelles informations ?

La structure de l'information et des mécanismes d'échanges doit correspondre à la structure du système de décision. L'objectif de l'intégration des sphères sociales, économiques et environnementales pose des problèmes méthodologiques difficiles et nécessite de nouveaux cadres de décisions, que l'on a tendance à proposer comme le quatrième pilier du développement durable, sous un terme aujourd'hui consacré : **la gouvernance**. L'information et la capacité de traiter cette information contribuent à diminuer le coût de transaction entre les intérêts contradictoires et à trouver des stratégies triplement gagnantes. L'échange d'informations sensibles du point de vue de la décision, entre les acteurs économiques, sociaux et environnementaux, est la première étape du processus permettant d'aboutir à des décisions coordonnées et intégrées donc négociées.

Il s'agit donc de mettre en place une rationalité procédurale⁴ impliquant l'ensemble des parties concernées et des niveaux (local, national, régional, international) dans le cadre de négociations sur les objectifs du développement durable, dans un système d'information qui restera imparfaite. Dans ce contexte la **bonne gouvernance**⁵ consiste à rechercher des solutions satisfaisantes pour les parties concernées et non des solutions optimales. La solution ne satisfait l'ensemble des parties concernées que si elles ont à y gagner. Le processus de négociation peut diminuer le coût d'accès à l'information, en effet à l'appui de ses thèses chacune des parties défend ses intérêts en partageant l'information dont elle dispose. C'est alors un problème de validation technique et politique de l'information qui est nécessaire, et moins un problème de production de données.

Dans ce contexte de la décision, le terme information pour le développement durable est entendu au sens large :

- des données brutes, traitées et intégrées aux processus de décision dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux,
- des informations sur les acteurs, parties prenantes du processus de décision
- des renseignements variés sur des projets, des actions...
- des expériences présentées de façon appropriée
- des contacts permettant de constituer des réseaux d'échanges d'expérience
- des connaissances et des théories pertinentes
- des propositions de politiques, etc...

³ Point 8 de l'ordre du jour de la 19^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, juin 1997 : examen et évaluation d'ensemble de la mise en œuvre d'Action 21, §111

⁴ Faucheux, S., Froger, G. et Noel, J.F., (1993) Quelle Hypothèse de Rationalité pour le Développement Soutenable, Economie Appliquée

⁵ Un approfondissement de ces thèmes peut-être trouvé dans *La gouvernance en faveur du développement humain durable ?* Document de politique générale du PNUD Programme des Nations Unies pour le développement, Janvier 1997, <http://www.undp.org/uncdf/Franc/role/table.htm>.

Les données de bases (variables d'état de l'environnement par exemple) occupent une place importante mais non exclusive. Leur territorialisation est essentielle, d'où le rôle croissant des bases de données géoréférencées et l'importance de centres locaux de ressources.

1.3 - L'information considérée comme un bien public

Les biens publics traditionnels sont caractérisés, par opposition aux biens privés, comme ayant trois caractéristiques : ils sont l'objet d'une **production publique**, leur consommation est **non exclusive**, car elle n'est interdite à personne, et enfin ils sont **sans rivalité**, car ils peuvent être consommés par beaucoup sans risque de se raréfier. Le plus souvent les biens des biens publics impurs, car ils n'ont pas l'ensemble de ces caractéristiques. Ils peuvent par exemple être produits partiellement de façon privée. La réflexion ouverte par le PNUD⁶ sur les biens publics mondiaux, dont l'information pour le développement durable, doit être prolongée au niveau local aux informations disponibles pour les acteurs locaux.

Cela ne veut pas toujours signifier toujours que l'information doit être gratuite, mais dans bien des cas elle est la condition pour un développement durable. Dans les débats internationaux sur les informations publiques, les informations environnementales sont une place particulière.

Un groupe de travail du plan⁷ sur les questions d'information publique introduit le terme de **données essentielles**. "Les données essentielles seraient définies comme les données publiques dont la mise à disposition est une condition indispensable à l'exercice des droits du citoyen, ainsi que de ceux des étrangers résidant sur notre sol. Le critère de la finalité de l'usage commande une présentation des données essentielles sous une forme facilement et universellement accessible. Elles incluront donc, pour une compréhension facile par un public large, des données plus ou moins enrichies. Cet enrichissement pourra être justifié, au minimum, par le respect des conditions légales de diffusion des *données brutes* (par exemple, pour garantir le secret statistique). Cet enrichissement pourra au contraire être extrêmement élaboré pour permettre une bonne compréhension, comme dans le cas de l'information administrative ou des textes juridiques. Les "*données essentielles*" ne recourent ni les "*données brutes*", ni les "*données de base*". (...) " Les données de base (étant) des données brutes traitées de la manière strictement nécessaire pour être techniquement et légalement communicables."

Les producteurs primaires de l'information doivent être soutenus, mais les opérateurs publics (on peut penser aux projets financés par la Banque Mondiale par exemple, ou aux entreprises privées opérant sur délégation de service public) doivent restituer au public les informations dont ils disposent dans l'exercice de leur tâche technique.

Cette obligation pourrait aussi permettre de réduire ce qu'on appelle l'asymétrie de l'information dans la délégation des services publics entre le régulateur (public, délégataire du service public) et le régulé (privé ou public).

Mais l'information ne suffit pas, il faut les moyens matériels (ordinateurs, lignes), logiciels et capacité financière et intellectuelle pour la manipuler, la traiter, la diffuser, l'échanger... C'est l'ensemble de ces capacités qui forment ce bien public.

⁶ Les biens publics à l'échelle mondiale, la coopération internationale au XXI^e siècle, dirigé par Inge Kaul, Isabelle Grunberg, Marc A. Stern, Publié pour le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) New York Oxford University Press 1999, résumé disponible en français sur le site <http://www.undp.org/globalpublicgoods/French/Resume.pdf>

⁷ Commissariat Général du Plan, Diffusion des données publiques et révolution numérique, Rapport de l'Atelier "Des moyens nouveaux au service de la diffusion des données publiques" Mission "L'État et les technologies de l'information et de la communication" Président Dieudonné Mandelkern, Rapporteur Bertrand du Marais, Octobre 1999, disponible <http://www.plan.gouv.fr/gdt/lasserre/lasseraccueil.htm>.

Dans le domaine des logiciels il faut faire référence aux logiciels libres, dont Linux est le fer de lance. Ces logiciels ne sont pas seulement des logiciels gratuits, mais bien qu'ils soient protégés par des droits d'auteur, leurs sources sont disponibles pour l'ensemble de la communauté. Chacun peut les modifier, mais les modifications restent dans le domaine libre. Il s'agit bien d'un bien public produit par des acteurs privés et publics constitués en communauté de travail et de coopération.

Il s'agit d'un espace de partage de l'information et d'enrichissement collectif, il est légitime de financements publics dans la mesure où l'accès reste libre. Dans le cadre nord/sud la constitution de ces espaces doit être une revendication.

1.5 - Informations formelles/informelles

Nous donnerons sur ce point des exemples issus du Nord, car la relation entre l'oral et l'écrit ne se limite pas uniquement au dossier de l'alphabétisation. Sans éliminer ce problème qui est un élément fondamental du développement social et humain, l'information utilisée dans la société n'est pas de seule nature écrite ou des médias de masse (télévisuels...).

Dans le cadre d'une recherche⁸ sur le système d'information environnemental de la PME, on a observé que les chefs d'entreprise (PME) recueillent leurs informations par des contacts informels (chargés de mission CCI ou des Parcs Naturels Régionaux par exemple) et non des systèmes d'information formels. Par ailleurs dans les PME les déchets et certains produits ont des noms spécifiques à l'entreprise, des termes "maison". Pour mettre en place un management environnemental, il faut donc raccrocher ce langage à des concepts normés, que l'utilisateur de base n'a pas à connaître. L'information formelle est normative, mais l'information locale est opérationnelle.

Ces remarques se rattachent à des études anciennes et reconnues. L'analyse du temps de travail des dirigeants par Henry Mintzberg⁹ démontre que la plus grande partie de leur temps est consacré à gérer des informations orales et informelles (contacts, les bruits de couloir...), ce qui écarte leur rôle de celui formalisé par exemple par Henri Fayol : planifier, organiser, commander, coordonner, contrôler.

Dans un autre domaine celui des produits agricoles locaux, de terroir labélisés par les AOC, l'écrit, vecteur de norme, semble empêcher la créativité : "l'oralité permet - voire encourage - la variante, la créativité, dans certains cas l'innovation ; l'écriture impose la conformité et la fidélité, entraîne un certain appauvrissement en même temps qu'une forme de fixité. Le vaste mouvement de mise à plat des savoir-faire qui se développe aujourd'hui en France dans un but de caractérisation et de protection des productions n'ira pas sans la perte d'une forme de diversité, à la foi biologique et culturelle, pouvant le cas échéant conduire à une forme de désappropriation."¹⁰

Ces éléments nous conduisent à considérer qu'il y a deux étages dans l'information : l'un formel qui doit être normé et coordonné au niveau international, et un étage local plus informel qui doit être adapté au contexte social et culturel. Cela est le rôle de systèmes intermédiaires, des médiateurs et de structures de médiation. C'est le rôle des éducateurs/formateurs, des centres de ressources voire des médias qui sont présents sur le terrain. C'est entre ces ressources que se posent les problèmes de la mise en réseau : formation des formateurs et constitution d'outils pédagogiques, réseaux de centres de ressources.

Ces coopération ne doivent pas conduire à une vision pyramidale mais au contraire s'appuyer sur des méthodes d'auto-organisation rendues possibles par la technique Internet. Les

⁸ Besoins des PME en informations environnementales, Natacha Gondran, thèse ADEME, ENS des Mines de Saint-Etienne, <http://www.agora21.org/ddentre/article1099-00.html>

⁹ Henry Mintzberg, Que fait un dirigeant dans la journée, Harvard Business Review, 1975

¹⁰ Laurence Bérard, Le reconnaissance juridique des "productions de terroir" comment traiter le culturel ?, Atelier les représentations de la qualité à travers les dispositifs juridiques

échanges doivent passer par des normes comme le *Dublin Core* pour les méta-informations ou des thesaurus. Sur ce dernier point, un thesaurus du développement durable fait l'objet d'un travail à l'Ecole des Mines.

2 - Les objectifs du site Agora 21

Le site Agora 21¹¹ se veut au service d'une large communauté. Les partenaires du développement durable comprennent un grand nombre d'acteurs : Etats et administrations publiques, collectivités locales et organismes internationaux, associations et secteur économique, scientifiques et communauté éducative, et simples citoyens. Chacun d'entre eux a tendance à diffuser ses informations dans sa propre communauté. Le premier objectif d'Agora 21 est de permettre à ces différents groupes d'échanger des informations. Il n'est donc pas question de concurrencer tel ou tel site d'un de ces acteurs, mais de renforcer les accès mutuels à ces informations en facilitant **les échanges et l'intégration des données**. Le second objectif est de développer l'usage de la langue française sur ces thèmes dans le sens du pluralisme des langues au niveau international.

C'est pourquoi Agora 21 donne accès aux textes de la plupart des conventions, développe des bases de données donnant accès à d'autres sites ou des équipes de recherches impliquées sur le développement durable, donne le calendrier des principaux événements, crée des espaces de débats thématiques. Des listes de diffusion thématiques sont aussi en place : mediaterrre liste généraliste du le développement durable ou la liste climat. Avec près de 80.000 connexions en octobre 1999 ce site est devenu un véritable outil au service de la communauté de langue française. En partenariat avec le MIT Agora 21 devrait prochainement héberger la base de donnée multilingue GSSD (Global System for Sustainable Development), disponibles en cinq langues : anglais, français, chinois, arabe et espagnol.

La vision de l'information sur laquelle Agora 21 appuie son action est celle développée dans la déclaration de Saint-Etienne : l'information est un bien public, condition essentielle à l'intégration des problèmes environnementaux dans le développement économique et social. Mais c'est un bien public impur car une grande partie de l'information utile est produite par des acteurs privés. Il faut donc à la fois garantir un niveau suffisant de production donc de rétribution de l'information et en même temps garantir l'accès à l'information à ceux qui ont le moins de moyens. Tout en diffusant de l'information, Agora 21 veut aussi promouvoir la réflexion sur l'usage lui-même de l'information et de l'ensemble des plus-values permettant une meilleure adaptation de l'information aux utilisateurs finaux.

Rarement créateur d'information Agora 21 participe à l'enrichissement des données au sens du professeur Gaudrat¹² qui distingue plusieurs ordres de "plus-values intermédiaires" dont s'enrichit l'information :

- **plus-value intellectuelle** du fait des commentaires et d'une approche systématique
- **plus-value documentaire** du fait du regroupement de textes difficiles d'accès, ou des liens conduisant à des informations et des sites pertinents
- **plus-value technique** du fait de la publication sur Internet de documents n'y étant pas ou d'utilisation de système d'organisation (méta-informations, thesaurus...) permettant le développement à terme de moteurs de recherche spécialisés et de l'accès simultané des versions française et anglaise des textes.

¹¹ <http://www.agora21.org>, développé au sein de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne

¹² Cité dans réf. 7

Privilégiant les débats et l'apport de l'interactivité d'Internet Agora 21 y ajoute une

- **plus-value réseau** par la constitution de groupes de travail, de processus de débat etc... La liste de diffusion Mediaterra par exemple est, avec ses 1400 destinataires, un outil au service d'une communauté de travail.

C'est uniquement dans ce cadre particulier d'apport de plus value que les prestations, partenariats et les hébergements sont développés.

Le fonctionnement d'une liste de diffusion comme Mediaterra pose de nombreux problèmes, la gestion au jour le jour prend environ une heure par jour¹³. Contrairement à notre intention nous avons mis en place une modération, après avoir observé les problèmes de la liste Infoterra détournée vers des débats sur la violence vis à vis des femmes ou les opérations du Kosovo. Au-delà de ce "contrôle" une Netiquette (bonnes manières du réseau) s'impose. Il faut trouver un équilibre dans le volume et la pertinence de l'information pour garder et faire croître nos 1400 abonnés. Ils constituent aussi un bien public.

3 - Principes et outils

3.1 - Analyse des besoins et des manques

Le cadre développé ici permet d'identifier un certain nombre de problèmes et de manques dans le système d'information pour le développement durable :

a - des **problèmes méthodologiques**

- la difficulté d'intégration d'informations sectorielles dans un ensemble organisé alors que les systèmes d'information sont spécialisés (économiques, politiques, environnementaux, sociaux, culturels...)
- des questions liées à la fiabilité des informations qui doivent être validées
- les problèmes d'interface homme/machine, et la nécessité d'avoir des *interprètes* humains qui assurent aussi cette interface vers des publics qui ne maîtrisent pas l'informatique, voire l'écrit

b - des problèmes d'**architecture globale**

- la faible circulation de l'information entre les organismes internationaux, nationaux et locaux, de façons ascendante (bottom/up), descendante (top/down) et horizontale
- relations entre réseaux, et centres de ressources, généralistes et spécialistes
- mise au point de mécanismes automatiques de communication et de moteurs de recherche spécialisés

c - les **problèmes linguistiques**

- la difficulté et le coût de l'usage des différentes langues en premier lieu des langues de travail des Nations-Unies
- des incompréhensions sur la signification de concepts qui nécessitent des éclaircissements des concepts-clés dans les différentes langues pour faciliter les échanges et les négociations

d - l'**accès à l'information** :

- un fossé croissant sépare les "info-riches" et les "info-pauvres", au sein des pays (y compris les plus développés) et entre les pays avec un retard des pays du sud
- l'absence de stratégie en matière de diffusion de l'information permettant de renforcer les capacités des groupes majeurs et des institutions pour le développement durable.
- un faible accès des citoyens et de leurs organisations aux informations

¹³ le modérateur est Florent Breuil : <mailto:fbreuil@agora21.org>

- le coût d'accès aux informations, vente ou non des informations publiques (gouvernements et administrations, organismes internationaux...)

4 - Les projets

4.1 - Réseau de liaison et d'échange de l'information environnementale francophone (RELIEF)¹⁴

Objectifs du projet :

- assurer une circulation constante de l'information environnementale publique dans l'espace francophone, et en particulier dans les pays francophones en développement
- stimuler la diffusion en français des textes des institutions internationales (OIG, secrétariats des conventions, etc.),
- permettre aux pays participants, et à leurs organisations (ONG, entreprises...), de prendre part efficacement aux négociations internationales et à la mise en œuvre des accords de coopération sur les changements à l'échelle mondiale,
- rendre accessible la documentation gouvernementale de langue française touchant aux aspects politiques, économiques, financiers, scientifiques et techniques pertinents,
- favoriser les échanges d'informations environnementales publiques et le développement de partenariats entre institutions, organismes et agences gouvernementales du Nord et du Sud,
- lier les besoins des décideurs aux produits des travaux des chercheurs,
- développer un réseau de partenaires actifs afin d'assurer la permanence du réseau d'échange et de liaison de l'information environnementale francophone,
- diffuser des techniques de gestion et de présentation de données sur le réseau Internet.

Partenaires du projet :

INSTITUT DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE (IEPF)
AGORA 21 (ECOLE DES MINES /ARMINES),
INSTITUT DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT (UQAM),
RESEAU POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE (REDDA)
<http://www.iepf.org/> <http://www.agora21.org/> <http://www.er.uqam.ca/nobel/ise/>
<http://www.rri.org/nesda/redda.html>

Actions prévues :

Les actions envisagées ont, entre elles, une cohérence notable et se renforcent mutuellement.

1 : renforcement de capacité des pays francophones du sud :

- Séminaires de mobilisation sur les problèmes d'information lors des conférences internationales dont les réunions de la Commission du Développement Durable des Nations Unies.
- Une *Université d'été*¹⁵ permettant l'initiation et la formation aux technologies informatiques des spécialistes de l'environnement, de l'énergie et des grandes conventions. La distribution de modules d'autoformation.
- Le recensement et le renforcement de points focaux dans les pays dont le rôle serait la collecte et la diffusion d'informations ;

¹⁴ Projet soutenu par le Fonds francophone Inforoutes (premier appel à proposition) coordonnateur IEPF

¹⁵ La première session de cette Université d'été : développement durable et systèmes d'information, s'est tenue en France à Saint-Etienne du 5 au 9 juillet 1999, elle ne fait pas partie intégrante du projet RELIEF mais participe à consolider le dispositif détaillé ici.

- Enfin l'hébergement sur des sites accessibles de données et d'informations en provenance d'acteurs et d'organisations qui pour l'instant n'auraient pas accès à Internet.

2 : centre virtuel d'information :

- Deux documents participent à l'information de la communauté francophone : le Bulletin des Négociations de la Terre disponible chaque jour lors des grandes réunions internationales (conventions, CDD...) ; et Objectif Terre¹⁶ ;
- Constitution d'une banque de données des sources d'information ; collecte, lecture, tri, analyse, rédaction de résumés ;
- Mise en place d'une liste de diffusion relief@uqam.edu modérée par l'UQAM pour diffuser en temps réel ces informations

3 : traduction

- Des rapports ou informations stratégiques existantes en anglais pourront faire l'objet d'une traduction pour les rendre disponibles en langue française. Cette partie du projet n'est pas financée pour l'instant.

4 : annuaire des sites

- Une liste des sites Internet francophones sur l'environnement et le développement durable, triés par catégories et régulièrement mise à jour¹⁷.

5 : calendrier des manifestations

- Un calendrier des événements liés au développement durable au niveau global et régional sera tenu à jour renvoyant aux sites où sont hébergées les données concernant ces événements (documents de travail, formulaires d'inscription...)¹⁸

6 : forum mediaterre

- Liste de diffusion mediaterre@agora21.org permettant la diffusion des informations sur les publications et les réalisations nationales (activités de recherche, projets etc.), cette liste lancée à l'automne 1999 est modérée et touche 1400 personnes.

7 : débats thématiques

Les sites de l'IEPF et d'Agora 21 permettront l'organisation de forums et débats publics en français regroupant l'ensemble des parties prenantes : institutions, citoyens, ONG et acteurs économiques sur des thèmes d'actualité ou dans le but de constituer des réseaux d'échange des expériences et de coopération¹⁹.

- Débats sur des documents, mise en place expérimentale sur le thème du climat ; évaluation de la méthode et proposition de généralisation à d'autres thèmes.
- Des espaces privés pourront mettre en relation les négociateurs avant les réunions internationales pour partager les informations et échanger des points de vue.

8 : suivi de la présence du français sur Internet :

- Un suivi de la présence du français²⁰ permettra l'élaboration d'indicateurs de la présence du français sur les sites des organismes internationaux et l'ensemble d'Internet. Les résultats seront communiqués au Conseil des Ministres de la Francophonie pour qu'il puisse mener les démarches nécessaires pour faire progresser cette présence.

9 : concepts clés et thesaurus

- Le développement d'un thesaurus commun à l'ensemble de la Francophonie dans le domaine du développement durable assurera l'interface avec les thesaurus internationaux

¹⁶ Ces deux bulletins sont pris en charge par ailleurs mais constituent une matière première essentielle et cohérente avec l'ensemble du projet RELIEF

¹⁷ application expérimentale sur <http://www.agora21.org/recherche/liste.html>

¹⁸ application expérimentale sur <http://www.agora21.org/calendrier/dates.html>

¹⁹ application expérimentale sur <http://www.agora21.org/FORUM/>

²⁰ sur la base du rapport <http://www.agora21.org/publications/pres-francoph.html> « La promotion de l'environnement et du développement durable sur Internet en français », Agora 21, ENSM SE, ARMINES

existants, et permettra une définition et une utilisation commune des mots essentiels du développement durable²¹.

10 : sites miroir

- Mise au point de procédures permettant la duplication des informations vers des sites de proximité en commençant par celui de l'IEPF et le REDDA.

4.2 - Université virtuelle du développement durable²²

Objectifs du projet :

- assurer une réflexion collective sur le développement durable dans la communauté universitaire francophone, et en particulier dans les pays francophones en développement
- mettre en réseau les compétences universitaires et para-universitaires sur des thèmes liés au développement durable dans une approche interdisciplinaire et interculturelle
- réaliser des documents multimédias utilisables par des équipes pédagogiques.
- constituer des groupes de travail virtuels constitués pour chaque sous-thème : l'eau, les technologies appropriées, le management environnemental, les technologies propres, le développement économique durable...
- mettre au point des procédures matérielles et logicielles permettant une coopération internationale efficace et l'appropriation de nouveaux outils de communication.

Partenaires du projet :

MME GABRIELA FLORESCU, INSTITUT DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE, BUCAREST, ROUMANIE

MME HOURIA TAZI SADEQ, ALMAE, CHAIRE UNESCO, CASABLANCA, MAROC

M. PHILIPPE LEPRESTRE, INSTITUT DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT, UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL, MONTREAL, QUEBEC CANADA

M. RAOUL CARUBA, CHAIRE RESEAU UNITWIN UNESCO, IRIM UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, FRANCE

MME MARY SANCY, FONDATION UNIVERSITAIRE LUXEMBOURGEOISE, BRUXELLES, BELGIQUE

M. SERGUEI I. PECHKOV, CENTRE INTERNATIONAL DES SYSTEMES D'EDUCATION, MOSCOU, RUSSIE

MME AMEL JERAD FANTAR, CENTRE INTERNATIONAL DES TECHNOLOGIES DE L'ENVIRONNEMENT, MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT, TUNIS, TUNISIE

M. ZOUBIR SAHLI, INSTITUT D'AGRONOMIE/UNIVERSITE DE BLIDA, ALGER, ALGERIE

MME DALILA DEMNATI, DEPARTEMENT DE CHIMIE ET BIOCHIMIE ALIMENTAIRES, INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II, RABAT, MAROC

PROFESSEUR DIMITRY UNGUREANU, UNIVERSITE TECHNIQUE DE MOLDAVIE, CHISINAU, MOLDAVIE

ASSOCIEE AU PROJET : MME DOMINIQUE, MARTIN FERRARI, EMISSION GAÏA, AGENCE ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT, PARIS, FRANCE

²¹ Agora 21 (Mme Renate Hussein <mailto:husseini@emse.fr>) est accréditée par l'Institut Français de l'Environnement auprès de l'Agence Européenne de l'Environnement pour participer à la supervision de la version française du thesaurus GEMET. Une version 0 du thesaurus sera disponible en janvier 2000

²² Projet soumis au troisième appel à propositions du Fonds francophone des Inforoutes, 30 mars 1999, non retenu et non financé pour l'instant

Esprit et contexte du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre du développement durable et de la conférence de Rio dont l'Agenda 21 consacre son chapitre 31 à la communauté scientifique et le 36 à l'éducation : « *pour être efficace, l'enseignement relatif à l'environnement et au développement doit porter sur la dynamique de l'environnement physique/biologique et socio-économique ainsi que sur celle du développement humain (y compris, le cas échéant, le développement spirituel), être intégré à toutes les disciplines et employer des méthodes classiques et non classiques et des moyens efficaces de communication* » (§36.3). Le développement durable vise donc à l'intégration des quatre problématiques : économique, sociale, environnementale et les processus de décision (gouvernance). C'est donc un thème interdisciplinaire : « *il faudra renforcer encore l'interdisciplinarité : la communauté scientifique et technique et les décideurs devront procéder à des études interdisciplinaires auxquelles le grand public sera associé pour donner une impulsion à la notion de développement durable et acquérir un savoir-faire pratique* » (Agenda 21 §31.1).

Ce projet s'insère aussi dans le contexte de coopération internationale qui a été tracé par la Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le XXI^e siècle, adoptée par la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur du 9 octobre 1998 : « *L'utilisation de nouvelles approches pédagogiques et didactiques devrait être encouragée pour favoriser l'acquisition de savoir-faire, de compétences et d'aptitudes pour la communication, l'analyse créative et critique, la réflexion indépendante et le travail en équipe dans des contextes pluriculturels où la créativité passe aussi par l'association de connaissances et de savoir-faire traditionnels ou locaux et de sciences et de technologies de pointe.* »²³

Ce projet veut favoriser un esprit d'ouverture, d'équité et de coopération internationale, par l'usage des nouvelles technologies d'information et de communication qui permettent la mise en place « *de systèmes d'enseignement supérieur « virtuels » complets qui permettent d'abolir les distances et de mettre en place des systèmes d'éducation de grande qualité, favorisant ainsi le progrès social et économique et la démocratisation ainsi que la prise en compte des autres priorités pertinentes de la société ;(...) dans un contexte respectueux des identités culturelles et sociales* »²⁴

Description des actions

Chaque thème fera l'objet d'une approche en trois niveaux : grand public (niveau classe de seconde disponible à tous sur Internet), approfondi (premier cycle disponible uniquement aux partenaires du projet) et spécialistes (second et troisième cycle, recherche). L'organisation des documents s'articulera autour d'une encyclopédie interactive du développement durable grand public, qui permettra le développement de listes de discussions (hyperforum), et qui donnera éventuellement accès aux documents plus approfondis.

L'objectif est la réalisation de documents multimédias utilisables par des équipes pédagogiques. Sur la base d'un système d'organisation des documents et de procédures de discussion et de validation, les documents seront réalisés par groupes de travail à distance constitués pour chaque sous-thème. Chaque document pourra être enrichi d'études de cas spécifiques, ou d'illustrations, adaptés aux différents contextes sociaux et culturels.

- La première étape du projet UVFDD sera d'établir une charte de qualité et d'éthique de la coopération. Cette base permettra d'établir un contexte de coopération et de mise en commun des moyens tout en respectant les droits de la propriété intellectuelle.

²³ Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le XXI^e siècle, adoptée par la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, L'enseignement supérieur au XXI^e siècle : Vision et actions, Paris UNESCO 9 octobre 1998, <http://www.education.unesco.org:80/educprog/wche/index.html>, Article 9 c

²⁴ Déclaration mondiale Article 12, (b) id réf. 23

- La seconde étape permettra d'ouvrir quelques chantiers de réalisation qui permettront de mettre au point les outils informatiques et d'identifier les problèmes rencontrés. L'usage d'outils de communication par des non-spécialistes pose en effet des problèmes que les informaticiens professionnels ne prévoient pas toujours avec précision.
- Une réunion de l'ensemble des partenaires devait être programmée au Maroc au printemps 1999 pour lancer formellement la coopération et la réalisation concrète des documents pédagogiques (faute de financement de l'ensemble du projet, cette réunion a été remise).
- Enfin après évaluation de l'ensemble de la procédure, cette plate-forme de coopération sera ouverte à d'autres partenaires pour d'autres sujets liés au développement durable.

En parallèle une étude des moyens matériels, notamment de l'accès à Internet, sera menée pour organiser un système de réseau de sites (miroirs) et éventuellement des technologies push (diffusion par satellite) ou usage de CD ROM.

Ce projet sera coordonné avec le projet RELIEF (Réseau de Liaison et d'Echange de l'Information Environnementale Francophone) qui vise à améliorer les échanges d'information au sein des organismes gouvernementaux et des experts des négociations internationales dans le domaine du développement durable et des grandes conventions.

4.3 - Quels objectifs pour la CDD 2001²⁵

Quelles pistes pour la réflexion de la CDD de 2001 sur l'information ? L'élimination du fossé d'information entre les pays est conditionnée par le développement et la diffusion d'outils informatiques (lignes, matériels, logiciels...) et des méthodes (thesaurus, réseaux de coopération...) permettant les échanges entre les organismes internationaux, nationaux et locaux, et l'accès des citoyens et de leurs organisations aux informations et aux connaissances. Aujourd'hui les moyens informatiques permettent des coopérations et des échanges inenvisageables il y a peu, mais ils sont encore inégalement répartis entre les pays du Nord et du Sud.

Un effort de **connexion** de ces derniers est nécessaire, il pourrait être ciblé en priorité vers les administrations en charge des dossiers du développement durable, mais aussi vers le secteur privé et les ONG. Des centres de ressources spécialisés et connectés entre eux seraient une première étape. Une cohérence géographique et thématique doit présider aux premières implantations. Il faut concevoir une architecture de réseaux de coopération (**points focaux**, sites miroirs, nœuds spécialisés ...). Un état des lieux devrait donc précéder tout programme. La déclaration de Saint-Etienne (voir en annexe) proposait que cet état des lieux soit achevé avant la Commission du Développement Durable de 2001. Le développement des connexions au réseau Internet peut être progressif et l'on peut utiliser de façon transitoire des mécanismes complémentaires de diffusion de l'information (disquettes, CD ROM, satellites...). L'important est de donner accès au plus grand nombre à des informations pertinentes quel que soit le canal. Il importe que la production vienne aussi des pays du sud, sans attendre la connexion haut débit. Des hébergements temporaires de données sur des sites bien connectés peuvent rendre accessibles leurs informations.

Pour traiter des informations, il faut, bien entendu, des ordinateurs et des logiciels. Le mouvement actuel des **logiciels libres** doit permettre de diffuser à faible coût la capacité de traiter l'information. L'esprit de coopération qu'ils supposent pourrait permettre de résoudre collectivement des problèmes d'accès à l'information et le développement d'applications spécialisées.

Malgré la pénurie qui touche une grande partie du monde, les canaux d'informations sont aujourd'hui en passe d'être saturés. Il faut permettre à chacun de trouver des informations

25 La Commission du Développement Durable des Nations Unies de 2001 traitera de trois thèmes dont l'information pour la prise de décision.

pertinentes qui l'intéressent spécifiquement. L'usage de **méta-informations**, des informations sur les informations, pourra permettre d'indexer les informations, les mettre à jour, les trouver par des moteurs de recherche spécialisés, les référencer de façon automatique dans des bases de données, les contextualiser ou assurer des diffusions spécifiques. Les outils se développeront demain, mais il est important que les informations pour le développement durable soient organisées. Dans ce domaine, il est nécessaire de normaliser certains protocoles ou développer un **thesaurus**. Ce thesaurus doit être développé dans un cadre multilingue. Par la suite, les outils de traduction automatique faciliteront les échanges entre les différentes langues.

La production de l'information pour la prise de décision pour le développement durable concerne tous les niveaux : organismes internationaux et régionaux, Etats, collectivités locales, secteur privé et associations. Il importe que la Commission du Développement Durable de 2001 puisse déterminer le cadre de la coopération internationale, des processus de normalisation, des échanges d'expérience et du renforcement des capacités permettant la production à un niveau suffisant du « *bien public information* » pour le rendre accessible à tous les acteurs concernés par le développement durable y compris les plus faibles.

Un double processus sera mis en place des **réunions internationales** qui coordonneront des **réunions régionales**.

Sont prévues :

- Boston, Global Accords MIT, 18-19 janvier 2000
- New York CDD8 side event 24 avril - 5 mai 2000,
- Saint-Etienne, Université d'Eté juin/juillet 2000.

L'objectif est la présentation d'un rapport international avec des annexes régionales en septembre /novembre 2001 pour contribution à la CDD avril 2001.

Annexes

Annexe 1 - Déclaration de Saint-Etienne²⁶

Des représentants de pays ayant en partage l'usage du français d'Afrique, de l'Océan Indien des Caraïbes et d'Europe, représentant une vingtaine de pays, de différents secteurs administrations, universitaires et ONG, et participant à la première Université d'Eté Francophone sur le développement durable et les systèmes d'information ont adopté au terme de leurs travaux la résolution, les recommandations et les engagements suivants.

1 - Résolution

Nous partageons tous la même vision : l'information est une ressource clé pour la mise en œuvre du développement durable. Nous partageons l'analyse faite au chapitre 40 de l'Agenda 21 qui est consacré à l'information pour la prise de décisions : « chacun est un utilisateur et un fournisseur **d'informations, au sens large**. Il faut entendre par cela des **données**, des **renseignements**, des **expériences** présentées de façon appropriée et des connaissances. Le besoin d'informations se fait sentir à tous les niveaux, du niveau national et international chez les principaux décideurs au niveau local et à celui de l'individu. Pour veiller à ce que les décisions soient de plus en plus fondées sur des informations correctes, il y a lieu d'appliquer

²⁶ Déclaration rédigée lors de l'Université d'Eté Francophone sur le développement durable et les systèmes d'information qui s'est tenue à Saint-Etienne du 5 au 9 juillet 1999

les deux éléments ci-après du programme : a) Elimination du fossé qui existe en matière d'information; b) Amélioration de l'accès à l'information. »²⁷

Nous reprenons à notre compte les propositions des différentes conventions sur l'importance de l'éducation, de la sensibilisation et des échanges d'informations : articles 13 et 17 pour la Convention sur la diversité biologique, articles 6, 5 et 12 pour la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques et articles 19 et 16 pour Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification... Nous accordons une grande importance aux données géoréférencées, et au fait que les obligations induites par les conventions en matière d'information peuvent contribuer à bâtir un système d'information cohérent.

Nous considérons que l'information nécessaire pour un développement durable, comme la connaissance qui lui est intimement liée, est un des biens publics essentiels au sens de la récente étude du PNUD²⁸, et qu'il convient d'en analyser les limites.

« Tous les biens publics, qu'ils soient d'ordre local, national ou mondial ont tendance à être produits en quantité insuffisante. La raison en est précisément qu'ils sont publics. Pour les individus, la meilleure et la plus rationnelle des stratégies consiste souvent à laisser à d'autres le soin de fournir le bien, afin d'en profiter gratuitement. A l'échelon international, cette question de l'action collective est aggravée par le fossé entre les externalités dont la portée devient de plus en plus internationale, et le fait que les principaux preneurs de décision restent les Etats-nations. »²⁹

La production du bien public « information » nécessite une implication des différents niveaux (internationaux, nationaux et locaux) et des différents secteurs privés et publics.

Elle nécessite l'adhésion à une éthique forte de la coopération au service de l'équité et de la responsabilité, pour éviter toute utilisation partisane.

Dans ce contexte la mise en œuvre de l'information pour le développement durable repose sur des principes essentiels :

- elle doit être produite en qualité et en quantité suffisante par de nombreux acteurs publics (administrations, organismes de formation et de recherche...), privés (associations, entreprises...), les ONG etc...
- elle doit être accessible tant par les voies traditionnelles de l'écrit, par les réseaux de diffusion de l'information et de la connaissance (système éducatif, journalistes...) que par les techniques modernes de communication (Internet) et de représentations (SIG...) directement et à travers des centres de ressources qui doivent s'adresser aussi aux populations locales.
- l'utilisation des différentes langues est une nécessité tant pour toucher réellement les acteurs du développement durable sur le terrain que pour garantir et valoriser une diversité culturelle et une variété de propositions et de solutions. L'usage des différentes langues signifie à la fois le plein usage au niveau international des différentes langues de travail des Nations-Unies et au niveau régional et national des différentes langues parlées
- les moyens modernes de traitement, d'analyse, de mise en forme et de transmission et d'accès de ces informations doivent être largement accessibles à tous les niveaux depuis le niveau international jusqu'au niveau le plus proche du terrain.
- le système d'information doit à la fois permettre la communication descendante et ascendante, mais aussi horizontale à travers la constitution de réseaux, notamment

²⁷ Agenda 21 § 40.1.

²⁸ Les biens publics à l'échelle mondiale, La coopération internationale au XXI^e siècle, Dirigé par Inge Kaul, Isabelle Grunberg, Marc A. Stern, publié pour le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) New York Oxford Oxford University Press 1999

²⁹ <http://www.undp.org/globalpublicgoods/French/french.html>

d'échange d'expériences, sous des formes attractives et pédagogiques. Par communication horizontale, on entend aussi les échanges Sud/Sud.

Cette démarche, permettant l'organisation d'un système d'information cohérent et diversifié, a un coût qu'il convient d'assumer à long terme. Trop souvent, en effet, les systèmes d'information, la mise en place des réseaux, la constitution de bases de données... sont financés dans leur phase initiale sans que leur actualisation et leur animation ne soient prises en compte dans les financements et assurées dans la durée.

Constituer un système global d'information et de communication sur le développement durable, dans une perspective de création de bien public et de diminution du coût d'accès à l'information, nécessite donc :

- 1 le développement d'un esprit de coopération entre tous les acteurs
- 2 l'engagement des organismes internationaux, nationaux et locaux
- 3 la mise en place d'une normalisation des protocoles de communication, des formats des données, des thesaurus, voire de logiciels dont la pérennité soit garantie dans le domaine public.

Les réseaux thématiques spécialisés semblent les plus aptes à être mis en œuvre avec efficacité au niveau national et sous-régional mais ils posent deux types de problèmes :

- 1 La notion de développement durable est nécessairement intersectorielle et privilégie les outils d'intégration. Des mécanismes d'échange doivent donc assurer la cohérence entre des problèmes et réseaux spécifiques (climat, biodiversité, désertification, eau, agriculture, industrie, ville...) et permettre la mise en place d'outils de gouvernance du développement durable : indicateurs de développement durable, Agenda 21 locaux, processus de participation dans chacun des réseaux thématiques... Un travail commun sur l'information est proposé dans la convention de lutte contre la désertification qui recommande « l'exécution de programmes communs, en particulier dans les domaines de la recherche, de la formation, de l'observation systématique ainsi que de la collecte et de l'échange d'informations »³⁰.
- 2 Les problèmes de mise en œuvre, l'utilisation et la maîtrise des logiciels, le matériel, l'accès aux lignes... ne seront plus facilement résolus qu'au travers de systèmes de coopération technique, et de la mise en place de plates-formes communes, dans une politique du renforcement des capacités cohérente et efficiente.

2 - Recommandations³¹

Recommandations aux organismes internationaux fournisseurs de données :

- 1 La diffusion des informations électroniques doit être faite dans les langues de travail des Nations Unies, dont le français. Une réorganisation des sites internationaux est nécessaire pour assurer un accès réellement multilingue et un référencement correct par les moteurs de recherche internationaux. L'utilisation de référentiels communs de méta-information faciliterait l'accès à l'information par des moteurs de recherche spécialisés sur un thème ou sur une langue.
- 2 Il est nécessaire de garantir un accès gratuit aux informations essentielles pour le développement durable et d'accorder une priorité à l'utilisation de logiciels libres dans les projets pour participer à la construction d'une capacité collective et d'un accès équitable à l'information et aux outils informatiques. Cette proposition s'applique aux informations disponibles mais implique aussi leur collecte quand elles ne le sont pas.

³⁰ Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, Article 8 Liens avec d'autres conventions

³¹ Des recommandations spécifiques aux organismes francophones et un engagement des participants complète cette déclaration disponible en totalité sur le site <http://www.agora21.org/univ-ete-fr/declarat.htm>

Recommandations aux organismes internationaux financeurs :

- 3 Le volet information est essentiel pour le pilotage et l'évaluation de tout projet de développement. Tout projet doit donc réserver un financement suffisant à la collecte, au traitement et à la transmission de l'information auprès de toutes les parties impliquées dans leur mise en œuvre.
- 4 L'information et la sensibilisation doivent être effectuées au plus près des acteurs de terrain et des populations locales. Les ONG, les journalistes et le corps enseignant jouent chacun dans leur domaine ce rôle. Ils doivent être reconnus dans l'organisation des systèmes d'information et l'accès aux centres de ressources, ils doivent disposer des informations et des outils pour leur permettre d'assumer ce rôle. Les ONG doivent recevoir les soutiens financiers nécessaires à leur mission.
- 5 Le renforcement des capacités en matière d'information électronique doit être cohérent sur un territoire. C'est pourquoi, un état des lieux, tant des besoins que des capacités des pays à y faire face, doit être un préalable aux prochaines réflexions qui seront menées en préparation de la Commission du développement durable de 2001 qui sera consacrée entre autres à l'information.

Annexe 2 - Charte pour l'information et le développement durable 10 engagements de qualité et de coopération³²

« Dans le cadre du développement durable, chacun est un utilisateur et un fournisseur d'informations, au sens large. Il faut entendre par-là des données, des renseignements, des expériences présentées de façon appropriée et des connaissances. Le besoin d'informations se fait sentir à tous les niveaux, du niveau national et international chez les principaux décideurs au niveau local et à celui de l'individu. Pour veiller à ce que les décisions soient de plus en plus fondées sur des informations correctes, il y a lieu d'appliquer les deux éléments ci-après du programme :

- a) *Elimination du fossé qui existe en matière d'information;*
- b) *Amélioration de l'accès à l'information. »³³*

- 1 Les soussignés partagent ces objectifs définis à Rio en 1992, lors du sommet mondial sur l'environnement et le développement, et ont choisi de coopérer pour **faciliter l'accès à l'information à toutes les parties concernées** par le processus de décision sur le développement durable.
- 2 Les soussignés souhaitent contribuer à combler le **fossé** qui existe entre les « info riches » et les « info pauvres » en matière d'information et d'accès aux données. Pour réaliser cet objectif, ils s'engagent particulièrement à favoriser la diffusion d'informations sud-sud et sud-nord.
- 3 Ils s'engagent à développer, dans un **esprit de coopération**, les échanges d'informations de bonne qualité, cohérentes et normalisées pour permettre aux pays et aux acteurs concernés de prendre en connaissance de causes des décisions sur l'environnement et le développement. Cet esprit de coopération est fondé sur la **confiance**, la citation des auteurs des informations utilisées (sous tous supports), à informer les auteurs dans tous les cas, et à les **rétribuer** si possible, pour les informations qui feraient l'objet d'une diffusion commerciale...
- 4 Les soussignés s'engagent à diffuser un nombre suffisant **d'informations dûment répertoriées** selon des procédures qui garantissent cette qualité et la facilité de l'accès

³² Charte élaborée en 1998 dans un groupe de travail mis en place par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

³³ Programme Action 21, dit Agenda 21, Rio 1992, §40.1

- dans le cadre de la présence charte de qualité. Un logo sera apposé en entête des documents qui entrent dans ce cadre, ce logo aura un lien avec le présent texte. Une partie seulement d'un site pourra faire l'objet de cette procédure. Les répertoires et/ou les documents concernés seront listés dans un fichier avec un nom et une localisation normalisée. Ce fichier indiquera aussi le système d'organisation de l'information adopté (thesaurus...) et les protocoles utilisés.
- 5 La qualité de l'information passe par la **responsabilisation des auteurs** qui doivent signer les documents. Cette responsabilité relève de l'esprit de la publication scientifique pour les membres de la communauté scientifique ou pour les autres des processus de décision qui permettent d'engager les organisations qui ont généré ces informations, par exemple la signature du représentant légal. La nature des organisations (non gouvernementales, administrations, entreprises...) doit être clairement identifiable par le lecteur. Ce processus pourra être formalisé sur une page accessible par un lien sur les pages concernées. Si un référent externe autre que l'auteur valide l'information il sera aussi identifié.
 - 6 Les informations fiables et pertinentes devront être mises à jour avec une **fréquence suffisante** eu égard à l'objet qu'elle décrivent. Les dates de production et de péremption doivent être spécifiées sur les documents. Si le contenu des pages peut évoluer leur localisation devrait être stable pour faciliter les références croisées et les liens entre les sites.
 - 7 La **facilité d'accès** et la mise en relations entre des informations ou des acteurs d'origines diverses nécessite une **organisation** d'information commune. Les soussignés s'engagent à utiliser des thesaurus existants, au premier rang d'entre eux le thesaurus européen multilingue GEMET. Ils participeront au développement des enrichissements nécessaires, notamment dans la direction des concepts du développement durable.
 - 8 La **vitesse** d'accès à l'information est un confort pour certains, c'est aussi une sévère limitation pour d'autres notamment les pays du sud, et en général les utilisateurs qui ne disposent pas d'accès à haut débit; les « info pauvres ». Les sites devront faciliter l'accès par des procédures particulières privilégiant le texte, ou permettant d'avoir accès rapidement à l'information recherchée. Un minimum d'informations textuelles doit être disponible, et le site visitable même sans charger les images (auto load image déconnecté).
 - 9 Les signataires de la présente charte rendront disponible les **statistiques** globales des **accès** à leurs sites et tous éléments permettant d'évaluer leur activité.
 - 10 L'ensemble des signataires s'engage à coopérer notamment à travers une **liste de diffusion** qui permettra à l'ensemble des signataires de décider des évolutions de la coopération et des outils communs³⁴ à mettre en place.

Annexe 3 - Netiquette : lignes directrices régissant la liste Mediaterrre³⁵

1. Les messages doivent être pertinents et correspondre aux thèmes de Mediaterrre (environnement & développement durable).
2. Les insultes et les attaques personnelles ne sont pas acceptables. Tout message qui viendrait violer cette règle donnera lieu à une mise en garde et ne sera pas diffusée par le modérateur.

³⁴ un certain nombre de propositions ont été faites par les groupes de travaux réunis sous la houlette du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

³⁵ Inspiré de la Netiquette de l'IISD <<http://sdgateway.net/webworks/>>.

3. Prière vous présenter dès votre premier message, en incluant des informations concernant les domaines de votre expérience, vos activités au sein des groupes opérant dans ces domaines, l'intérêt que vous portez à des thèmes particuliers, etc.
4. Pour nos membres dans des pays en développement, l'accès et le téléchargement des fichiers peuvent s'avérer onéreux. Par conséquent, veuillez à ne garder dans vos réponses que les seules parties pertinentes et nécessaires du texte original. Prière NE PAS garder l'intégralité du texte original dans vos réponses.
5. Faire en sorte que le sujet de votre message donne autant que possible un descriptif du contenu du texte. De cette manière, les intéressés seront en mesure de sélectionner plus facilement les messages qu'ils souhaitent lire. Lorsque vous répondez à un message, ne changer pas l'intitulé du sujet original, à moins qu'il ne soit plus pertinent au contenu du message.
6. Envoyez des messages avec des lignes limitées à 70 caractères maximum. Quelques logiciels de courrier tronquent, en effet, les caractères supplémentaires transformant votre prose en charabia. Quelques outils éditeurs de courrier SEMBLENT insérer des ruptures de ligne pour vous, mais pas réellement, de sorte que lorsqu'il parvient aux destinataires, chaque paragraphe est une immense ligne.
7. N'ENVOYEZ PAS UN MESSAGE ECRIT AVEC TOUS LES CARACTERES EN MAJUSCULE. Ils sont difficiles à lire. Utilisez la capitalisation normale. Séparez vos paragraphes avec des interlignes afin de rendre votre message plus clair.
8. Les messages doivent être étayés et organisés et délivrer de vraies informations. N'hésitez pas à renvoyer la référence (URL) à une page d'information, si celle ci est précédée de "**http://**" alors tous ceux qui sont connectés sur Internet pourront cliquer directement et recevoir l'information, les autres n'encombreront pas leur boîte aux lettres. Il en est de même avec mailto: <une@adresse> qui envoie automatiquement un courrier électronique.
9. Pour des raisons de tailles des messages, de compatibilité de logiciels et surtout de propagation de virus, les messages ne doivent pas contenir de fichiers attachés. Il est souvent possible de recopier le contenu textuel d'un fichier dans le corps des messages sans perdre les informations de fond.
10. Si vous répondez à un débat, ce n'est pas par un mouvement d'humeur mais avec des réponses à des arguments précis, prenez le temps de rédiger correctement vos arguments.
11. Si vous répondez à une question (notamment recherche de contacts ou de documents) répondez directement au demandeur (une personne) et non à la liste (1400 personnes), si vous considérez que votre réponse intéresse l'ensemble répondre à la liste (mais alors par une note bibliographique ou une liste argumentée de contacts). Si vous recevez de nombreuses réponses individuelles faites en la synthèse et postez là sur la liste.
12. L'adhésion à cette Liste a un caractère international. Faites preuve de tolérance et de respect à l'égard des autres participants dont les points de vue peuvent être différents du votre. Veuillez rester courtois dans toutes les circonstances.
13. Prière d'envoyer les messages en français, si vous ne maîtrisez pas parfaitement cette langue vous pouvez vous aider par un service de traduction (comme <http://www.voila.fr/Trans/>), mais les lecteurs vous pardonneront volontiers quelques imperfections.
14. Lorsque vous souhaitez avoir un échange personnel, ou lorsque vous vous sentez offensé par un message particulier, prière adresser vos écrits uniquement à la personne impliquée.
15. Faites connaître cette Liste à d'autres intéressés, notamment en leur faisant suivre des messages qui pourraient les intéresser. Si vous appartenez à une organisation chapeautant plusieurs ONG, prière de transmettre à vos membres l'information concernant Mediaterrre. Veuillez faire part de la liste des entités auxquelles nous devrions communiquer cette même information. Pour cela contactez owner-mediaterrre@agora21.org ou connectez-

vous au site <http://www.agora21.org>. N'abonnez pas d'autres listes de diffusion, car nous ne saurions pas gérer les désabonnements.